

acte publié le 20.06.2023

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

1. commande publique  
1.1 marchés publics

N° 138-2023

## DECISION DU MAIRE

### Signature d'une convention de partenariat avec l'Association Orchestre Symphonique de l'agglomération Elbeuvienne (OSAE) et pour la tenue d'un concert le 17 juin 2023

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,

**Vu** l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article L. 1111-4 du Code de la Commande publique,

**Vu** l'article L.2122-1 du Code la Commande publique,

**Vu** l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°15 du 19 février 2022 portant élection de M. TIMON, en qualité de troisième Adjoint

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°101-2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article 1 de l'arrêté du Maire n°376-2023 du 21 avril 2023 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Julien TIMON, 3<sup>e</sup> adjoint au maire en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

**Considérant** les répétitions des dimanche 11 juin 2023 de 10h à 12h30 et samedi 17 juin 2023 de 17h à 18h30 encadrées par L'Orchestre Symphonique de L'Agglomération Elbeuvienne (OSAE) au théâtre L'ECLAT de Pont-Audemer

**Considérant** la tenue du concert de L'Orchestre Symphonique de l'Agglomération Elbeuvienne (OSAE) le samedi 17 juin 2023 à 20h30 au théâtre L'ECLAT de Pont-Audemer

**DECIDE** de signer une convention de partenariat avec l'Association **Orchestre Symphonique de l'Agglomération Elbeuvienne (OSAE)** domiciliée : Place Aristide Briand – 27500 Elbeuf représentée par Monsieur Lecerf en sa qualité de Président pour la somme de 1500.00€ (mille cinq-cents euros) TTC  
Le règlement se fera par chèque sur présentation de facture

Fait à PONT- AUDEMÉR, le 19 juin 2023

Pour le Maire et par délégation



Julien TIMON  
troisième Adjoint en charge de la culture, du  
patrimoine, du tourisme et de l'animation



138 - 2023

Accusé de réception en préfecture  
027-200077329-20230619-138-AU  
Date de télétransmission : 19/06/2023  
Date de réception préfecture : 19/06/2023

# CONVENTION de Partenariat

Entre

La Ville de Pont-Audemer  
Adresse : Place de Verdun-BP 429-27500 Pont-Audemer  
No Siret : 200 077 329 00015  
Code APE : 8411 Z  
Représentée par son Maire, Alexis Darmois

Et

L'Association Orchestre Symphonique de l'Agglomération Elbeuvienne (OSAE)  
Adresse : Place Aristide briand-27500 Elbeuf  
No Siret : 5050932780016  
No APE : 9001 Z  
Représenté par son Président, Mr Lecerf

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Dans le cadre de la saison culturelle du conservatoire de musique de Pont-Audemer, un concert « carte blanche » est proposé à l'association ci-dessus le samedi 17 juin 2023 au théâtre l'Eclat.

Article 2 : conditions et organisation

Les répétitions pour ce concert auront lieu :  
Dimanche 11 Juin de 10h à 12h30  
Samedi 17 Juin de 17h à 18h30  
Concert ce même jour à 20h30.  
Les répétitions auront lieu au théâtre l'Eclat.

Article 2 : Engagement financier

La ville de Pont-Audemer versera à l'association ci-dessus sur présentation de cette convention la somme de 1 500 euros (mille cinq cent euros) pour les frais de participation à cette soirée musicale.

Le paiement se fera par chèque sur présentation de facture.  
Cette convention est établie en deux exemplaires.  
Fait à PONT AUDEMER, le 2 juin 2023

Pour l'association.  
Mr Lecerf



Pour le Maire et par délégation  
Julien Timon  
3<sup>ème</sup> adjoint en charge de la culture, du patrimoine,  
Du tourisme et de l'animation

